

# Regard n°8

**L'AFNIC met l'accent  
sur les noms de domaine**

*afnic*

À compter du 3 juillet 2012, il sera possible à tout un chacun d'enregistrer des noms de domaine sous .FR, .YT, .PM, .WF, .TF et .RE comportant de nouveaux caractères tels que le é, le ç ou le eszett allemand. Regard sur une évolution naturelle et nécessaire de l'offre des noms de domaine français.

### LES NOMS DE DOMAINE INTERNATIONALISES OU « IDNs » : POUR DONNER PLUS DE SENS AUX NOMS DE DOMAINE

Depuis la création du système de nommage en 1985, les utilisateurs français doivent s'habituer à composer des noms de domaine au format « latin sans signes diacritiques » basés exclusivement sur des lettres (A à Z), des chiffres (de 0 à 9), et le trait d'union, à l'exclusion de tout autre caractère.



Source : <http://www.elysee.fr>

Cette contrainte perd de son sens dès lors qu'existent les standards techniques permettant de créer des noms de domaine « en langage naturel » qui reflètent le mode d'expression des utilisateurs français. Ces derniers ont d'ailleurs déjà anticipé cette évolution en communiquant régulièrement sur des noms de domaine intégrant des accents : [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr) plutôt que [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr) par exemple.

L'usage des « IDN » en rapport avec des langues comportant des signes diacritiques est donc la meilleure réponse donnée aux titulaires pour leur permettre de communiquer avec des noms de domaine reflétant la prononciation de leur identité ou de leur marque.

### OPPORTUNITÉ POUR LES TITULAIRES ET OPTIMISATION DE LEURS STRATÉGIES DE NOMMAGE

Le .FR ainsi que les extensions ultra marines gérées par l'AFNIC ne sont pas les premières extensions à s'ouvrir aux IDNs. Plusieurs autres extensions importantes ont adopté depuis plusieurs années ces IDNs. L'expérience de celles qui les ont précédé montre que les cas de cybersquatting sont rares. Quant à l'utilisation des IDNs dans des opérations de phishing, il n'y en a eu qu'un seul recensé en 2011 au niveau mondial.

De plus, si on tient compte du fait que dans les pays européens, la proportion de noms « IDNs » n'excède pas 3 à 5% du volume total de noms déposés, les quelques dépôts complémentaires à prévoir par les utilisateurs pour optimiser leurs stratégies de nommage représentent un coût limité en regard du bénéfice induit par cet outil d'amélioration de leur communication digitale.

La protection des marques est la même dans le schéma « IDN » que dans le schéma « traditionnel ». La procédure SYRELI mise en place et gérée par l'AFNIC permet aux ayants droit d'obtenir rapidement et pour un coût modeste la suppression ou le transfert de noms litigieux déposés par des tiers de mauvaise foi ou n'ayant aucun intérêt légitime.

### UNE OUVERTURE DESTINÉE À PROTÉGER LES DROITS DE CHACUN

Contrairement à d'autres approches, l'AFNIC a opté pour une ouverture en plusieurs étapes destinée à offrir aux titulaires de noms de domaine ASCII gérés sous les extensions qu'elle opère de préempter les versions internationalisées de leurs noms de domaine.



Ainsi, du 3 mai au 3 juillet 2012 aura lieu la période dite « d'enregistrement prioritaire » permettant aux titulaires de .FR, .YT, .PM, .WF, .TF et .RE de déposer les variantes « IDNs » de leurs noms de domaine. L'ouverture à tous aura lieu le 3 juillet 2012.

Les bureaux d'enregistrement qui travaillent avec l'AFNIC sont les interlocuteurs naturels de leurs clients pour les aider à déterminer s'ils ont un intérêt à réaliser des dépôts, aussi bien défensifs qu'en vue d'une exploitation des noms de domaine dans leurs actions de communication. Un annuaire recensant l'ensemble de ces partenaires est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.afnic.fr/fr/votre-nom-de-domaine/choisir-mon-bureau-d-enregistrement/annuaire-des-bureaux-d-enregistrement/>

### *UN MODE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIF*

Association Loi 1901, l'AFNIC gère les extensions françaises de l'Internet dont elle a la charge en vue de servir l'intérêt général. La composition de ses organes de gouvernance inclut ainsi l'existence de comités de concertation nourrissant les échanges avec la communauté de l'Internet française. Des représentants des pouvoirs publics, des bureaux d'enregistrement et des utilisateurs siègent au Conseil d'administration de l'AFNIC et président aux choix de l'association.

